

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3469)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE3

présenté par
Mme Faure-Muntian, rapporteure

ARTICLE 27 BIS

À l'alinéa 3, substituer à la seconde occurrence du mot :

« pour »,

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel